

SÉANCE DU 9 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf le 9 mai, les conseillers municipaux de Bréville sur Mer étant réunis au lieu ordinaire de ses séances, par convocation légale sous la présidence de Mme ANDRIEUX Annick, Maire.

Date de convocation : le 02 mai 2019

Étaient présents :

Mmes ANDRIEUX Annick, MAUDUIT Nicole, HOLLANDE Marie-Claude, LAMORT Claudine, LAPIE Marine, LEMIERE Brigitte. Mrs MARTIN Stanislas, POLGE Jean Michel, BOUET Bruno, HENRY Alain, BOUTOUYRIE Jacques, LECOURT Hubert, NOGUES Jean Michel

Absent excusé :

Mr FORTIN Frédéric ayant donné procuration à Mme ANDRIEUX Annick

Absente non excusée : Mme THEVENIN Émeline

Secrétaire de séance : Mme MAUDUIT Nicole

TRANSFERT COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 introduit des évolutions pour la mise en œuvre du transfert de compétences (eau et assainissement) aux communautés de communes, compétences attribuées à titre obligatoire initialement par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020. Elle aménage notamment les modalités de ce transfert. L'article 1 de ladite loi a instauré, pour les communautés de communes, un mécanisme de minorité blocage permettant de faire obstacle au transfert obligatoire des compétences (eau) et/ou (assainissement) jusqu'au 1^{er} janvier 2026. Les dispositions du présent article permettent de s'opposer au transfert de compétences et notamment à celui de la compétence (assainissement), dès lors que la communauté de commune n'exerce pas déjà, y compris de manière facultative, tout ou partie de cette compétence ou n'exerce que les missions relatives au service public de l'assainissement non collectif à la date de la publication de la loi (J.O.R.F. du 5/08/2018), ce qui est le cas de la communauté de communes Granville , Terre et Mer.

Après exposé de Mme le Maire considérant l'intérêt pour la commune de Bréville sur Mer de s'opposer au transfert automatique de la compétence eau et de la compétence assainissement des eaux usées à la Communauté de Communes à la date du 1^{er} janvier 2020, afin de mieux appréhender et anticiper les dites compétences sur les plans financiers, budgétaires et situation du personnel en charge des services.

A l'unanimité le conseil municipal s'oppose au transfert de ces compétences.

ÉVALUATION PRESBYTÈRE

Lors d'un précédent conseil municipal nous avons décidé de faire estimer le presbytère par des professionnels de l'immobilier. Après l'étude des différentes estimations nous prendrons la décision lors d'un prochain conseil de vendre ou non le presbytère.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Dans le cadre du 75^e Anniversaire du D-DAY et de la Bataille de Normandie, l'association Aérienne du Choletais organisera, du 31 Juillet 2019 au 4 Août 2019, une manifestation internationale du PIPER OPÉRATION COBRA.

Dans ce cadre l'association a sollicité une participation à la Communauté de Communes Granville Terre et Mer pour une contribution financière ainsi qu'un soutien technique. Plusieurs partenaires institutionnels vont soutenir ce projet comme les communes de Granville, Jullouville, le conseil Départemental de la Manche, La CCI Manche, la Région de Normandie et de nombreux partenaires privés. Toutes ces subventions ne couvrant pas la totalité du budget il sera peut-être, demandé aux communes une participation de 1€ par habitant soit environ 750€ pour la commune de Bréville.

Après délibération :

Abstention : 1 voix

Contre : 6 voix

Pour : 7 voix

A la majorité des voix la commune versera une subvention à la demande des organisateurs

ÉLU RÉFÉRENT PLUI

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI la communauté de commune souhaite, conformément à la charte de gouvernance, impliquer pleinement chaque commune tout au long de la démarche. Ainsi il est demandé à chaque conseil municipal de désigner un référent par délibération

A l'unanimité le conseil désigne M MARTIN Stanislas

INFORMATION TENNIS

Dans l'affaire qui nous oppose à la SCI ACOLN le délibéré a été reporté au 21 Mai 2019 pour des raisons de non réponses à notre mémoire. Par conséquent nous sommes dans l'attente du nouveau jugement.

INFORMATION CIMETIÈRE

Notre cimetière étant très humide en raison de nombreuses sources souterraines nous avons demandé un devis auprès de l'entreprise Fondouest afin de drainer ce terrain.

TRAVAUX ÉGLISE

Nous avons contacté les Bâtiments de France afin d'évaluer les travaux à réaliser sur notre église.

Pour les travaux les plus urgents :

Il s'avère que la grosse cloche datant de 1772 présente une usure importante au point de frappe et à l'anse, la solution retenue dans un premier temps est l'arrêt de la grosse cloche en volée avec un transfert de la sonnerie du Glas sur la petite.

Le remplacement de l'abat-son côté sud et une restauration des 7 autres sont nécessaire

Des travaux vont être également à prévoir sur le paratonnerre pour une mise aux normes.

Le coût total de ces interventions est de 7838.00 € HT

À l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à faire une demande de subvention pour ces travaux

INFORMATION AÉRODROME

Les Îles Anglo-Normandes sont intéressées par la réouverture de la ligne aérienne de Granville. Ce projet d'intérêt économique et touristique pour notre région pourrait, peut-être, être réalisable avec des plans de vol adressés au préalable à la douane. Nous allons demander un soutien auprès des représentants de l'état

COMMISSION SYNDICALE DES LANDES ET MARAIS

La commission syndicale nous demande notre accord afin de modifier les statuts de la commission syndicale des landes et marais en syndicat intercommunal à vocation unique des Landes et marais.

Cette modification permettra au syndicat de pouvoir solliciter la DETR et le FCTVA dans le but de financer les travaux de la porte à flots.

A l'unanimité les membres du conseil acceptent cette modification